



Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 26 février 2015 - Transactions immobilières

Par la présente je vous soumetts le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

**1<sup>er</sup> Avenant au contrat de Bail du 20 mars 2015 entre la Ville et Transition Minett**

Avenant au contrat de bail par lequel la Ville a mis à disposition de Transition Minett parts de la maison sise 1, rue du Moulin. Par l'avenant le garage sis au rez-de-chaussée a été ajouté au parts de la maison mise à disposition, et la durée du bail est définie comme indéterminée, le contrat de bail initial ayant été contradictoire dans cet article.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Esch-sur-Alzette, le 15 février 2016

Chef de Service des Biens Communaux  
Janine BİSDORFF